



# Ligue de Lorraine de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports de Lorraine, 13 rue Jean Moulin - BP70001, 54510 TOMBLAINE  
tél. 03 83 18 87 87 • Fax 03 83 18 87 88 • E-mail : [contact@lltt.fr](mailto:contact@lltt.fr) • Site Web : <http://www.lltt.fr>

*Commission Sportive Régionale*

## **Compte rendu Commission Sportive Régionale- 18 avril 2011**

Présents : Claude BERNARDIN, Vincent BLANCHARD, Jean-Marie DEPARDIEU, Robert JAY, Françoise LAPICQUE, Eric MATHIS.

Excusés : Jean ALLARY, Catherine GERMAIN, Franck GERMAIN, Julien MALTRY, , Bertrand VILLER, Allain VOYEN

### **A- Calendrier 2011- 2012**

Sur la base du calendrier fédéral, les membres présents ont établi une proposition de calendrier, intégrant également les actions techniques transmises par Mickael MEVELLEC, et les actions de formation en arbitrage.

### **B- Divers**

#### **+ Equipes de régionale 2 sans équipe jeune :**

Rappel : le règlement sportif impose une équipe jeune disputant un championnat jeune jusqu'à son terme.

Constat : ce point n'est pas satisfait par certaines équipes

Après discussion, il est proposé d'appliquer une amende de même niveau que celle appliquée pour absence de JA au sein du club concerné. Ceci sera proposé au prochain Comité Directeur.

#### **+ Règlementation des tournois :**

Suite à la question posée en Comité Directeur sur l'autorisation de 2 tournois régionaux à la même date, les différentes possibilités sont évaluées par la commission sportive.

La décision suivante est prise :

1. Suite à l'appel à candidature lors de la parution du calendrier, si plusieurs clubs proposent la même date, il leur sera proposé de s'arranger
2. Lorsque le calendrier sera arrêté et publié, il ne sera plus possible de demander l'homologation d'un tournoi sur une date attribuée sur ce calendrier.

## Qualifications départementales pour les finales régionales par classement.

a) validation d'une proposition, suite à consultation par mail

Les quotas ont été établis le vendredi 25 mars avec les chiffres donnés par les départements à cette date. Or, il s'avère qu'en Meuse, il n'y avait aucun inscrit dans le tableau H15 mais que 3 joueurs ont été inscrits le samedi directement auprès du CD 55. Aucune place n'ayant été réservée aux joueurs meusiens dans ce tableau, Catherine GERMAIN demande s'il est possible de trouver un moyen de qualifier au moins un joueur. En recalculant les quotas de la catégorie avec ces 3 joueurs, les Vosges auraient pu se trouver amputées d'un qualifié.

*Décision : en cas de désistement d'un joueur dans cette catégorie (quel que soit son département), repêchage du 1<sup>er</sup> Meusien*

b) plus généralement, il est évoqué la difficulté d'établir les quotas sur des déclarations d'inscription, qui sont souvent contredites par la réalité observée dans les salles ; il semble donc plus juste d'établir ces quotas sur la réalité des présents aux différents tableaux.

*Décision : la qualification pour les finales régionales par classement est obtenue :*

- *Pour le vainqueur de chaque département dans chaque tableau*
- *Le complément dans chaque tableau est déterminé par quotas entre départements sur la base des déclarations réelles de participation communiquées le lendemain de l'épreuve départementale (engagement des CD pour cette date)*